



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

**ARRETE
D'INTERDICTION D'UTILISATION
DES TERRAINS DE FOOTBALL
DU SAINT VINCENT
DU RADET**

Arrêté n° ST-008-2026

Nous, Olivier LEPRETRE, Maire de la commune de Maule

Vu les articles L 131.2, et L 131.7 du Code des Communes,

Vu l'état des terrains de foot ces dernier jours ;

Considérant que les conditions climatiques de ces derniers jours rendent les terrains impraticables ;

A R R E T O N S

ARTICLE 1 - Il est interdit, du **mercredi 7 janvier 2026 au dimanche 11 janvier 2026** de jouer sur les terrains de football du Saint-Vincent et du Radet

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Saint Germain-en-Laye,
- Monsieur CACHIA et Monsieur François LEGUERRIER (gardien Radet)

- DISTRICT DE FOOTBALL DES YVELINES
41, Avenue des 3 Peuples – Bâtiment D
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
FAX – 01 80 92 80 31

Pour toutes les équipes

- 1 exemplaire aux Services Technique Municipaux
- 1 exemplaire aux gardiens
- 1 exemplaire sera conservé en archives Mairie

Le 7 janvier 2026

Olivier LEPRETRE
Le Maire

The signature is handwritten in black ink, appearing to read 'Olivier LEPRETRE'. It is placed directly above the printed name 'Olivier LEPRETRE' and to the left of the official seal.

Mairie de Maule